



A l'heure où le ministre nous invite à créer l'école de la confiance, relevons le défi.

Monsieur le Ministre, madame le Vice-Recteur dont nous déplorons l'absence une fois de plus, écoutez et respectez les représentants des personnels et les élus, faites-nous confiance.

Le SNES FSU rejette les projets gouvernementaux qui conduiraient à la suppression de la compétence des commissions paritaires pour les mouvements et pour les promotions de grade, ces sujets dont nous devons traiter aujourd'hui.

Il dénonce également le recours massif à la contractualisation au détriment du statut et demande un plan de titularisation pour les contractuels

notamment pour Mayotte où ils seront bientôt plus de 50% dans le second degré.

Il ne suffit pas de se payer de mots. Voilà bientôt trois ans que le SNES-FSU Mayotte demande des mesures d'attractivité pour les titulaires, en vain.

Le versement de l'IFCR pour les néo-titulaires n'est toujours pas en place, l'indexation à 1,53 est toujours en

attente, le passage du versement de l'ISG par couple et sur 5 ans également. Les mesures de valorisation du séjour à Mayotte promises par la Ministre des outre-mer n'ont toujours pas pris forme, et l'indemnité d'éloignement n'est toujours pas acceptée en revenus exceptionnels par le fisc.

Le Ministre a beau communiquer habilement et montrer son empathie envers les personnels, il n'en reste pas moins que les faits sont têtus et révèlent surtout le manque d'investissement dont souffre le système public d'éducation à Mayotte. Le gouvernement devrait s'en soucier en premier lieu et pas seulement pendant la période du bac s'il veut, comme il le prétend, « être avec les personnels ». De ce point de vue la Vice-Rectrice pourtant censé être « derrière nous au quotidien » brille par son absence aujourd'hui comme d'ailleurs à chaque CAPL, les plus anciens pourront en attester. Par conséquent, les admonestations visant indistinctement le corps professoral pour le contraindre à ne pas quitter le département paraissent d'autant plus déplacées.

Que dit notre ministre de cette situation catastrophique où plus d'un millier de postes ne seront pas pourvus à l'issue de cette commission paritaire ?

Que compte faire notre ministre face au manque d'attractivité ? Le message de soutien ne suffira pas à faire revenir les titulaires.

Hélas nous connaissons les réponses : poursuite de la contractualisation sans plan de titularisation, refus de toute mesure financière pour faire revenir des titulaires.

Que fera-t-on en cas de séismes pendant les épreuves du bac ?

Comment se fait-il que dans certains établissements (Tsingoni ou Mtsamboro par exemple), certaines salles sont étayées sans fixation au sol? Concernant ces CAPL, nous regrettons pour le bon déroulement des réunions de devoir traiter tant de sujets en une seule journée. Si nous remercions les personnels du vice-rectorat et en particulier Mme Dieng et M. Bina pour le travail accompli, force est de constater que nous ne disposons pas des fichiers électroniques requis pour préparer le travail correctement.

S'agissant de la hors classe, il aurait été souhaitable d'avoir les fichiers sur AIDOP la semaine dernière. De plus, les contingents ne sont toujours pas déterminés. Enfin, le SNES demande que les pourcentages de contingent

d'appréciation vice-rectorale par échelon soient préalablement indiqués et qu'ensuite les critères de départage à égalité de barème soit explicités et disponibles dans le tableau.

Pour les congés formation, il aurait été souhaitable que le tri par barème apparaisse sur le tableau et que l'administration communique ses avis ainsi que ses intentions. Par ailleurs les demandes des contractuels n'apparaissent pas. Et puis, comment interpréter l'envoi des quotas à 20 h la veille de la CAPL ? Est-ce du mépris ou de la négligence ? Pour autant le SNES-FSU ne se sent pas tenu par les limites ainsi fixées.

Par ailleurs, il est inadmissible de devoir batailler pour obtenir

l'application pure et simple de la réglementation. Il en va ainsi de la possibilité d'envoyer des experts, prévue par toutes les réglementations d'instance et que, pourtant, Monsieur le DRH refuse d'appliquer à priori. Il est tout aussi inacceptable que les organisations syndicales ne soient pas informées des horaires de chaque CAPL de manière détaillée. C'est ainsi que le SNES n'a pu envoyer ce matin notre experte à la CAPL classe exceptionnelle des agrégés faute d'avoir eu une réponse à notre demande d'horaire ! Nous exigeons que notre collègue qui n'a pu participer de ce fait, soit destinataire des documents de cette instance.

Peut-on savoir si vous comptez organiser une CAPL temps partiel, postes adaptés et mi-temps annualisés ?